



11 idées efficaces pour faire des économies avec la CAPEB

Faire des économies et payer moins d'impôts, avec la CAPEB 71 c'est possible :

1.> Bénéficiez des tarifs privilégiés du groupement d'achats HA+PME / CAPEB 😊



- ➔ Obtenez (sans aucun frais) jusqu'à **60 %** d'économies sur vos tarifs actuels auprès de **90** fournisseurs
- ➔ Pour vous et vos salariés : accédez en + à un Comité d'Entreprise : - **65 %** de réductions
- ➔ Grâce à votre adhésion à la CAPEB 71, vous bénéficiez des **meilleurs tarifs** négociés par notre partenaire, HA+PME. Vous obtenez les mêmes tarifs que les **grands groupes** !



En 2023, nos adhérents qui ont utilisé la centrale HA+PME ont réalisé en moyenne **27 %** d'économie soit **1 535 €** par adhérent ! Et vous ?

(☎ + d'infos : contactez Véronique à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.78 ou rdv sur www.capeb71.fr)

2.> Bénéficiez des offres préférentielles de nos partenaires du Club Avantages CAPEB 71 😊



- ➔ Assurances, contrôles techniques et réglementaires, location de véhicules, fournitures de bureau, téléphone, Assistance-Secrétariat... **Pourquoi payer plus cher ailleurs ?**
- ➔ Nos partenaires vous réservent des tarifs privilégiés... Consultez-les et profitez de leurs offres. « Les petits ruisseaux qui font les grandes rivières »... Quand vous **additionnez** tous les avantages, vous êtes sacrément gagnant !

(☎ + d'infos : contactez Véronique à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.78 ou rdv sur www.capeb71.fr/EspacePartenaires)

3.> Utilisez les « primes CEE » pour vos travaux de rénovation énergétique 😊



- ➔ Vous faites des travaux d'économie d'énergie éligibles chez vos clients. Vous et votre client, pouvez percevoir des **eco-primes** selon la nature des travaux (ex : en 2024 pour une isolation de combles de 100 m², c'était au moins **952 €** de prime client et **238 €** pour vous !)

(☎ + d'infos : contactez Jean-Yves à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.71)

4.> Lisez votre CAPEB Infos ! 😊



- ➔ Vous voulez connaître vos droits, vos avantages, vos économies possibles ? Dans chaque CAPEB Infos, nous vous informons sur les aides (sociales, fiscales, subventions...), les avantages, les crédits d'impôts, ... dont vous pouvez bénéficier. **Faites-en bon usage !**

(☎ Lire notamment les rubriques « Club Avantages et Bon à savoir »)

5.> Déduisez votre cotisation syndicale de vos frais généraux 😊

- ➔ Votre cotisation est déductible des impôts au titre des frais généraux. En adhérent à la CAPEB 71, vous défendez votre secteur et vous « n'engraissez pas l'état » ! Là encore, pensez-y.



6.> Profitez du Crédit d'Impôt Formation pour dirigeant 😊

- ➔ Quand vous vous formez (c'est très bien !) vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt formation (loi du 2 août 2005)... pouvant aller jusqu'à **460 €** (2023). Il a été doublé en 2022. Pensez-y et renseignez-vous. Quand vous vous formez, vous payez moins d'impôts !

(☞ + d'infos : contactez Delphine à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.77. Demander le formulaire CERFA n° 2079 FCE-FC ou téléchargez-le sur www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-formation-dirigeants-chef-entreprise)

7.> Bénéficiez de nos « RDV Experts » sans frais 😊

- ➔ Dans le cadre de votre adhésion, vous pouvez rencontrer sans frais des **experts de haut niveau** : avocats, fiscaliste, coach en organisation et en gestion du stress, expert en communication, en informatique, en pilotage d'entreprise, en assurance, experts-comptables...



(☞ + d'infos et pour prendre RDV : contactez la CAPEB 71 au 03.85.90.97.70)

8.> Utilisez les services de la CAPEB 71 pour ne plus les payer ailleurs ! 😊

En utilisant nos services, vous ferez de sacrées économies ! Jugez-vous-même :

- ➔ Contrats de travail rédigés clés en mains et **gratuits** ;
- ➔ Service **FACILIT'PRIME** pour monter les dossiers d'aide aux travaux de vos clients à moindre frais
- ➔ Vous bénéficiez de la **protection juridique** de la CAPEB 71, donc vous pouvez résilier celle que vous pourriez avoir souscrite le cas échéant chez votre assureur et faire de substantielles économies !
- ➔ Récupération de vos impayés à moindre coût...
- ➔ Consultation illimitée de notre Service Juridique (chez nous, pas de chronomètre qui tourne et de facture qui suit !)
- ➔ Remise gratuite de nombreux documents que d'autres n'hésitent pas à vous facturer fort cher : Document Unique, modèles de devis, facture, Guide TVA à taux réduit, Agenda annuel... etc...

☞ Renseignez-vous, vous y gagnerez ! (☞ détails sur www.capeb71.fr rubrique services)

Etre Utile!

9.> La protection juridique de la CAPEB 71 : mon atout majeur ! 😊

- ➔ En cas de litige, si votre dossier est éligible, **vos frais** d'avocats, d'huissier, d'expert peuvent être pris en charge en tout ou partie par la protection juridique de la CAPEB 71...
- ➔ Renseignez-vous, cela peut vous faire réaliser de sacrées économies !

10.> Formation : ne passez pas à côté des financements... 😊

- ➔ Avant de partir en formation, ayez le réflexe d'appeler la CAPEB 71. Selon les conditions du stage, vous pouvez bénéficier de financements ! Surtout renseignez-vous...

(☞ + d'infos, contactez Delphine à la CAPEB 71 au 03.85.90.97.70 ou rdv sur www.batiment-formations.fr/71/)

11.> Achetez vos fournitures à tarifs préférentiels... 😊

- ➔ DTU, guides pratiques, Affichage obligatoire, conventions collectives, feuilles de chantier, carnets de ramonage...etc... Toutes ces fournitures sont à la CAPEB à des tarifs adhérents. Demandez-nous le catalogue, lisez le CAPEB Infos ou rdv sur notre e-boutique (www.capeb71.fr) et profitez-en !

Avec la CAPEB, j'économise et je suis gagnant

Pour plus de précisions : contactez votre CAPEB 71